

Chaque mois, le département Questions sociales du Centre d'analyse stratégique propose une sélection d'informations, d'innovations et d'expérimentations venues d'ailleurs. Elle ne prétend nullement couvrir de manière exhaustive l'actualité sociale internationale, ni contribuer à leur transposition dans le contexte hexagonal. Elle est constituée de choix délibérément subjectifs effectués par les chargés de mission du département dans le cadre de leurs recherches et de leurs rencontres. Que ces informations suscitent l'adhésion, la prudence ou le rejet, leur vocation est de contribuer à animer le débat sur l'avenir des modèles sociaux.

Vous pouvez naturellement alimenter ce recueil en transmettant toute information que vous jugerez utile au contact suivant : daniele.vidal@strategie.gouv.fr

Juin 2012

► La curiosité du mois



Selon l'Association médicale canadienne, les tatouages médicaux gagnent en popularité et peuvent faire la différence entre la vie et la mort. De plus en plus d'individus choisissent en effet de se faire tatouer des indications relatives à leur condition médicale (maladies chroniques, allergies, indications à suivre en cas d'urgence...). Étant donné le manque de protocole en la matière, l'absence de pratiques standardisées et le fait que les personnels médicaux ne sont pas formés à rechercher ces indications, les experts mettent en garde les citoyens sur le fait que ces tatouages ne peuvent pas encore être considérés comme un substitut fiable aux bracelets médicaux (« MedicAlert bracelets »).

Source : quotidien The National Post, 14/05/12

<http://news.nationalpost.com/2012/05/14/tattoos-of-serious-medical-conditions-could-mean-the-difference-between-life-and-death/>

► La couverture des risques sociaux

Dépendance



Un projet de loi adopté par le gouvernement allemand le 6 juin 2012 vise à mieux financer la prise en charge de la dépendance en créant une subvention d'État pour favoriser la souscription d'une assurance dépendance complémentaire privée. Cette subvention devrait s'élever à 60 euros par an (soit 5 euros par mois), quel que soit le niveau de revenu. Les compagnies d'assurance devront proposer ces contrats subventionnés à

tous, sans examen de santé préalable ni prime de risque. Seuls les mineurs et les personnes déjà en situation de perte d'autonomie sont exclus du dispositif. Ce projet de loi est critiqué par l'opposition qui y voit une mesure en faveur des compagnies d'assurance. Ce texte doit entrer en vigueur en 2013.

Source : site d'informations Cidal, 11/06/12

http://www.cidal.diplo.de/Vertretung/cidal/fr/_pr/actualites/nq/Dossier_Soziales/2012-06-11-aides-pm.html?archive=2069408

Éducation



En Inde, le directeur de la Delhi Public School, fasciné par les applications pédagogiques téléchargeables sur l'Apple Store, encourage les enseignants à utiliser l'iPad comme outil éducatif. Ainsi, dans cette école, plus de 600 élèves, de la maternelle au secondaire, utilisent désormais des iPads, à titre optionnel.

De nombreuses autres écoles indiennes, notamment dans le privé, devraient bientôt faire de même. C'est le cas de la Canadian School International, à Bangalore, où tous les élèves des classes 8 à 12 (équivalent de l'école primaire), ou encore des écoles de l'Universal Education Group (l'un des plus grands groupes d'écoles privées de l'Inde), où plus de 20 000 étudiants ont d'ores et déjà accès aux iPads environ 20 minutes par jour. Dans l'esprit de ceux qui cherchent à introduire ces nouveaux outils, il ne s'agit pas de remplacer l'enseignement traditionnel, mais seulement de diversifier les supports, l'iPad s'avérant utile pour apprendre l'algèbre ou développer la créativité des élèves.

Source : quotidien Times of India, 11/05/12

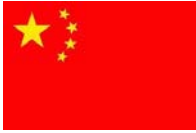
<http://timesofindia.indiatimes.com/tech/careers/education/Indian-schools-introducing-iPads-as-educational-tools/articleshow/13092919.cms>



Jusqu'à présent, les Brésiliens étudient peu à l'étranger. Les États-Unis sont la destination la plus populaire ; néanmoins, en 2011, il y avait seulement 9 000 Brésiliens sur les campus américains (hors étudiants en langue). « Science Without Borders », tel est le nom de la nouvelle bourse d'étude présentée au printemps 2012 par Dilma Rousseff. Moyennant 1,65 milliard

de dollars (payés par le contribuable et certaines entreprises), 100 000 Brésiliens vont passer, à l'horizon 2015, un ou deux ans à l'étranger dans les meilleures universités pour étudier la biotechnologie, l'ingénierie pétrolière ou encore l'océanographie. Aujourd'hui, le taux de croissance du pays est à la traîne par rapport aux autres BRICS. Les responsables politiques espèrent que les étudiants qui reviendront pleins de nouvelles idées cueillies à l'étranger relèveront le niveau dans leurs universités d'origine, et que l'amélioration de la qualité de la main-d'œuvre aura un impact sur la croissance. En effet, les entreprises se plaignent de la difficulté de trouver du personnel qualifié. Selon le think tank IPEA, le pays a besoin de doubler le nombre de ses ingénieurs.

Source : hebdomadaire The Economist, 17/03/12



Les fermetures d'écoles en milieu rural se multiplient de manière désordonnée en Chine. Plus de 300 000 écoles primaires de zones rurales ont été fermées pendant la période 1997-2010, ce qui représente 81 % du total. Le nombre de ces écoles est passé de 440 000 en 2000 à 211 000 en 2010, soit une diminution de 52 %. Les gouvernements territoriaux décident de ces fermetures pour réduire leurs coûts opérationnels, mais en retour, les agriculteurs doivent dépenser davantage pour envoyer leurs enfants à l'école, et les trajets de ces derniers s'en trouvent allongés, ce qui augmente les risques d'accident. Le ministère de l'Éducation a annoncé que les agriculteurs et les parents devraient être consultés avant les fermetures ou les fusions d'écoles.

Source : site d'informations Chine Informations, 25/05/12

<http://www.chine-informations.com/actualite/la-chine-envisage-enrayer-la-fermeture-desordonnee-ecoles-dans-les-42886.html>



En Allemagne, la mise en place de la réforme universitaire dans le cadre du processus européen de Bologne se serait paradoxalement accompagnée d'une augmentation des taux d'abandon des études. C'est ce que tend à montrer une étude publiée par le HIS (Hochschul-Informationssystem) (« Dispositif d'information sur les études supérieures »). Dans les filières professionnelles, ce sont près de 19 % des étudiants qui abandonnent leurs études ; la proportion s'élève à 35 % dans les filières universitaires. Dans le secteur scientifique, là où la réforme a été vivement décriée, le taux d'abandon oscille entre 30 et 39 %, que les filières soient professionnelles ou universitaires. Comparativement, ce taux est seulement de 6 % en droit et en sciences sociales. Pour autant, il convient de tenir compte de la période d'adaptation de la réforme qui pourrait expliquer une partie des résultats constatés.

Source : hebdomadaire Die Zeit, 05/05/12

<http://www.zeit.de/studium/hochschule/2012-05/studie-studienabbrecher-his>

Famille



Après 18 mois de délibérations, un comité d'experts a, en mai 2012, rendu publiques ses recommandations au gouvernement pour amender le cadre législatif en matière de procréation assistée (FIV, donation de sperme et d'ovules, gestation pour autrui, etc.). Plusieurs pistes sont proposées : une banque de donation d'embryons pourrait être créée et ouverte à toutes les femmes, y compris celles qui ne sont pas directement liées aux donneurs ; le matériel génétique (sperme, ovule, etc...) pourrait être utilisé jusqu'à 5 ans après la mort d'un donateur ; les femmes mariées pourraient désormais se proposer comme mère porteuse – exception faite des situations où la mère porteuse serait de la famille proche de la bénéficiaire (exclusion des mères, filles, grand-mères ou sœurs) - ; les femmes et les hommes pourraient désormais avoir accès à une GPA (Gestation pour autrui), sans avoir à fournir de raison médicale, à condition que la mère porteuse agisse pour des motifs altruistes. Cette dernière piste pourrait notamment s'appliquer aux homosexuels.

Source : quotidien The Jerusalem Post, 21/05/12

<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=270784>



Aux États-Unis, le programme (d'initiative privée et financé en partie sur des fonds publics) Nurse-Family Partnership (NFP) regroupe des infirmières agréées qui rendent régulièrement visite aux mères unipares et défavorisées ou vulnérables. Ces visites débutent pendant leur grossesse et durent jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de deux ans. Le programme vise à améliorer la santé de la mère et de l'enfant, à apporter un soutien à la parentalité, à préparer l'enfant à son entrée à l'école, à prévenir la violence juvénile, etc. Néanmoins, le programme ne semble pas très efficace sur certains plans comme celui, par exemple, des abus sexuels au sein de la famille. De l'avis des observateurs, il faut

donc que ces programmes soient élaborés et évalués d'une façon plus standardisée et plus précise qu'ils ne le sont actuellement.

Source : quotidien The New York Times, 16/05/12

<http://opinionator.blogs.nytimes.com/2012/05/16/the-power-of-nursing/>



Suite à la requête d'un conseiller national, le Conseil fédéral suisse a décidé d'étudier la possibilité de faire évoluer les désignations d'état civil : il s'agirait de supprimer les mentions « célibataire », « divorcé » et « veuf », pour restreindre l'état-civil à « marié/en partenariat » et « non marié/sans partenariat ». En effet, plusieurs mentions d'état-civil révèlent une partie de la vie privée des citoyens sans qu'il y ait un intérêt public prépondérant. Seul le fait d'être lié par un mariage ou un partenariat implique une série de droits et de devoirs importants qui s'étendent notamment au droit du travail, du bail ou des assurances.

Source : quotidien Le Matin, 26/04/12



L'initiative privée « Play », née du constat que l'Italie manque d'endroits et d'évènements publics conciliant intérêts des parents et intérêts des enfants, souffle sa première bougie. L'agence, spécialisée dans la communication et la création d'« espaces pour les enfants dans les lieux des grands », a notamment créé, en plus d'un trimestriel distribué sous forme papier, un portail internet. Actualisé toutes les semaines, play-italia.com permet à chacun de trouver, selon sa situation géographique, des activités pour adultes et enfants, des espaces accueillant les enfants pendant que les adultes vaquent à leurs occupations, divers conseils, des exemples de bonnes pratiques en Italie et à l'étranger, ainsi qu'un forum. Le site devrait bientôt « s'expatrier » et s'enrichir d'une version en anglais.

Source : site d'informations affaritaliani.it, 19/05/12

<http://affaritaliani.libero.it/sociale/free-press-play-per-spai-integrati-bambini-e-adulti180512.html>



Selon une étude publiée par l'Institut Böckler, de plus en plus de pères prennent leur congé parental en Allemagne : aujourd'hui, près d'un quart de ceux qui touchent l'allocation afférente sont des pères, contre moins de 4 % en 2006. Cependant, la durée du congé pris par les pères (en moyenne 3,2 mois) est largement inférieure à celle du congé des mères (en moyenne 11,6 mois). Pour autant, toutes les familles ne peuvent se le permettre : cela tient à des raisons financières, ou encore à des difficultés en termes de réduction du temps de travail. Ainsi, un engagement plus important des pères dans l'éducation des enfants et un partage plus égalitaire des tâches avec les mères supposent souvent d'avoir des revenus suffisants. Les auteurs de l'étude se montrent très critiques à l'égard des restrictions budgétaires entrées en vigueur en janvier 2011 et réduisant le montant d'allocation prévu, ce qui devrait encore renforcer les contraintes financières pour certaines familles au moment du choix pour les pères.

Source : Schutter S., Zerle-Elsässer C., « Das Eltern : Wahlfreiheit und Existenzsicherung für (alle) Eltern ? », Institut Böckler, WSI-Mitteilungen 3, 23/05/12

http://boeckler.de/39820_39841.htm



Un projet de loi adopté par le gouvernement fédéral allemand, le 6 juin 2012, crée une allocation de garde d'enfants destinée aux parents ne sollicitant pas de place en crèche. Son objectif est d'offrir à tous les parents une véritable liberté de choix dans l'organisation de leur vie, dans le cadre des politiques visant à améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Cette allocation pourrait s'élever à 100 euros pour les enfants âgés d'un à deux ans, puis concerner l'année suivante les familles ayant des enfants de deux à trois ans (allocation de 150 euros). Cette mesure vient compléter la création, à partir de 2013, d'un droit universel à bénéficier d'un mode de garde pour tous les enfants de moins de trois ans. Tandis que

l'opposition dénonce la création d'une « prime d'éloignement » de la crèche, voire d'une « prime au fourneau », ce projet de loi devrait entrer en vigueur en 2013.

Source : site d'informations Cidal, 11/06/12

http://www.cidal.diplo.de/Vertretung/cidal/fr/_pr/actualites/nq/Dossier_Soziales/2012-06-11-aides-pm.html?archive=2069408

Handicap



En Suisse, un psychologue scolaire souhaitait envoyer un adolescent souffrant d'importants troubles de la perception dans une école spécialisée à partir de la classe de sixième. Cette décision était soutenue par les parents du fait des efforts considérables que leur enfant devait fournir pour suivre les cours de l'école publique. Néanmoins, l'Office fédéral concerné a refusé la demande. Le

Tribunal fédéral a rejeté le recours de la famille de l'adolescent, soulignant que, selon la Constitution, les enfants handicapés doivent si possible être intégrés à la filière scolaire régulière. Il s'agit de les aider à participer à la vie sociale, à suivre une formation et à exercer une activité lucrative. Il n'est pas décisif qu'une école spécialisée puisse présenter des avantages. Les moyens financiers de l'Etat sont limités et doivent être répartis de manière équitable. Il est certes légitime de prévoir un investissement scolaire plus important pour les élèves handicapés, mais cela ne signifie pas qu'il faut leur mettre à disposition un programme optimisé individuellement. Le garçon a d'ailleurs de bons résultats à l'école, retient le Tribunal.

Source : quotidien 20 Minutes.ch, 22/05/12



La réforme du système de scolarisation des enfants avec des « besoins éducatifs particuliers » est vivement décriée par les organisations caritatives spécialisées (charities) et les syndicats d'enseignants. Intervenant après la publication d'un Livre vert sur la question en mars 2011, le projet de réforme a fait l'objet d'une annonce officielle de la Reine, le mettant donc à l'agenda

gouvernemental. Des dispositions légales devraient entrer en vigueur dès 2014. Une phase d'expérimentation avait été décidée en septembre 2011 dans 31 collectivités locales mais, parmi ces dernières, 11 n'avaient pas réussi à inciter suffisamment de familles à entrer dans le dispositif. Or les professionnels – enseignants et personnels du champ médico-social - craignent que le gouvernement ne maintienne son calendrier de réforme initial. Parmi les points à retenir de cette réforme : l'introduction d'une politique de « budget personnel » pour les enfants ayant des besoins éducatifs particuliers (il leur serait alloué une prestation monétaire correspondant à la compensation de leur handicap qu'ils auraient toute latitude d'utiliser dans l'établissement de leur choix). Environ 1,7 millions d'enfants et leurs familles seront concernés.

Source : quotidien The Guardian, 05/06/12

www.guardian.co.uk/education/2012/jun/04/special-educational-needs-changes-time-campaigners



Une étude menée par l'association « Contact a Family » auprès de 2 300 parents d'enfants handicapés montre qu'un tiers d'entre eux ont dû contracter des emprunts en 2011 pour subvenir aux besoins matériels de leurs enfants. Près de 6 familles sur dix craignent que leur situation financière ne se dégrade en 2012, et 73 % affirmaient que les réformes du

système de protection sociale engagées par l'actuel gouvernement auraient pour effet de les appauvrir. Une autre association, « Counting the Costs », fait le point sur l'ensemble des contraintes qui pèsent sur ces familles : plus de 40 % ont eu des problèmes de paiement de factures, d'impôts locaux, de loyer ou de remboursement de prêts. Elles sont 86 % à déclarer avoir renoncé à leurs activités de loisir en raison du coût afférent. Parmi les familles qui ont contracté des emprunts, une sur cinq a eu recours à des crédits à la consommation disponibles sur Internet. Le rapport établit par ailleurs la liste des coûts additionnels liés à l'accueil d'un enfant handicapé, hors dépenses de soin et de santé. Ainsi, un vélo adapté coûte environ 800 livres (contre 79 pour un vélo « normal ») et une

souris d'ordinateur spécialement conçue pour des déficients moteurs 220 (contre 20 pour les modèles classiques).

Source : quotidien The Guardian, 24/05/12

www.guardian.co.uk/society/2012/may/24/families-disabled-children-loans-basics

Logement



En Chine, les « appartements-capsules », dortoirs de nouvelle génération, ne proposent que le strict nécessaire et un espace tout juste suffisant pour s'allonger. D'abord apparus au Japon où le manque d'espace est particulièrement aigu, ils se développent en Chine dans un contexte d'augmentation très forte des prix du mètre carré. Se louant à l'heure, à la journée ou au mois à un prix compris entre 12 et 13 euros par jour, les appartements-capsules ciblent les étudiants, les salariés de la classe moyenne et même les sans domicile fixe. Chaque compartiment mesure environ 80 centimètres de haut sur 2 mètres de long. Dans le kit de base, on trouve: couverture, ventilation, lumière ajustable, horloge, téléviseur LCD, prises électriques et même des jeux sur Internet. À ce jour, ils sont exclusivement destinés à un public masculin.

Source : site d'informations lessentiel.lu, 02/05/12

<http://www.lessentiel.lu/fr/lifestyle/story/24676071>



Les prix des logements neufs ont baissé dans 46 des 70 premières métropoles chinoises entre février et mars 2012, selon les chiffres publiés par le Bureau national des statistiques (BNS). On assiste donc à une extension des baisses observées pendant les six mois précédents dans des villes comme Shanghai, Beijing, Guangzhou ou Shenzhen. Le BNS y voit un « signe de l'efficacité des mesures de régulation de l'immobilier » prises par le gouvernement chinois. La crainte de l'apparition d'une bulle immobilière avait poussé les autorités à prendre des mesures destinées à contrôler le marché, telles que des restrictions sur les prêts immobiliers ou sur le nombre de propriétés pour un même acquéreur.

Source : site d'informations lavieimmo.com, 12/04/12

<http://www.lavieimmo.com/immobilier-international/chine-baisse-des-prix-des-logements-neufs-14539.html>

Santé



L'Association canadienne des boissons vient d'engager une lobbyiste pour tenter d'amener la ville d'Amqui à revoir sa réglementation municipale qui, depuis novembre 2011, interdit la vente de boissons énergisantes dans les édifices contrôlés par la municipalité comme l'Aréna (patinoire couverte), la piscine et le centre récréatif. Plusieurs municipalités sont tentées d'emboîter le pas à Amqui, dont les élus ont jugé que les conséquences des boissons énergisantes sur la santé étaient incompatibles avec la mission de promotion d'une bonne hygiène de vie que s'est donnée la municipalité. Les fabricants, quant à eux, considèrent que ces allégations sont abusives.

Source : bimensuel L'Actualité, 23/05/2012

<http://www2.lactualite.com/valerie-borde/2012-05-23/boissons-energisantes-le-combat-damqui/>



Au Canada, les conclusions d'un rapport publié dans la province d'Alberta plaident pour qu'à l'avenir, le gouvernement de cette province rembourse, comme dans la province du Québec notamment, les frais médicaux liés aux fécondations in vitro (FIV). L'étude affirme que la province pourrait ce faisant économiser environ 78 millions de dollars canadiens dans les cinq prochaines années. Ces économies reposent principalement sur un élément : les familles qui ont recours à une FIV non remboursée, et qui doivent payer des sommes élevées, se font généralement

implanter plusieurs embryons pour maximiser leurs chances de succès. En conséquence, le nombre de naissances multiples augmente dans la province, et, avec lui, le nombre d'enfants nés prématurément ou souffrant de handicaps. Lorsque les frais sont remboursés, les médecins sont plus à même de faire face aux pressions des parents qui réclament ces implantations multiples, ce qui limite au final les coûts pour le système de santé.

Source : quotidien The National Post, 23/05/12

<http://news.nationalpost.com/2012/05/23/report-urges-alberta-to-follow-quebecs-lead-in-adopting-government-funded-in-vitro-fertilization/>



Une étude canadienne récente confirme les résultats d'études américaines publiées depuis de nombreuses années sur les effets protecteurs de la religion sur la santé : les individus qui participent à un office religieux au moins une fois par semaine ont environ 20 % de risque en moins que le reste de la population de souffrir d'hypertension et 40 % de risque en moins de souffrir de diabète. Le lien social inhérent à la participation à une activité religieuse serait en cause, mais pas seulement. Le fait de participer à une activité sociale régulière d'une autre nature aurait aussi un effet protecteur, mais moins important. La croyance religieuse agirait en fait comme une sorte de « super support social » amenant les gens à prendre davantage soin d'eux-mêmes et des autres.

Source : quotidien The National Post, 22/05/12

<http://life.nationalpost.com/2012/05/22/attending-religious-services-linked-to-better-health/>



Qu'est-ce qui peut inciter les gens à « donner leurs organes » après leur mort ? Après que le site Facebook eut rendu possible, pour le moment aux États-Unis seulement, le fait d'afficher sur son « statut personnel » que l'on est un donneur d'organes, le quotidien canadien Mac Cleans s'intéresse aux effets d'une telle mesure. Selon les auteurs, par imitation, cette nouveauté pourrait inciter d'autres utilisateurs du réseau social à devenir donneurs d'organes. Des stratégies alternatives peuvent aussi être efficaces : alors que les donneurs doivent souvent signer une carte pour affirmer leur choix (sign-up), d'autres pays ont choisi une stratégie que l'on peut qualifier d'opt-out. Tous les citoyens sont alors considérés comme donneurs à moins qu'ils ne signalent le contraire. Les dons sont dans ce cas souvent plus nombreux, mais cela peut avoir un effet inverse si les citoyens n'y sont pas préparés, comme au Brésil. En Israël, un tout autre système est actuellement expérimenté : les individus qui signent pour être donneurs obtiennent des « points » qui les rendent davantage prioritaires s'ils ont eux-mêmes jour besoin d'organes.

Source : quotidien MacCleans, 11/05/12

<http://www2.macleans.ca/2012/05/11/can-facebook-solve-the-organ-donor-crisis/>



Des réflexions sont en cours pour amender le principe de « capitation » qui prévaut dans le système de santé israélien. Actuellement, les Israéliens sont assurés par l'un des quatre fonds publics de santé (Clalit Health Services, Maccabi Health Services, Kupat Holim Meuhedet et Kupat Holim Leumit). Si la capitation se réfère à un système de paiement au forfait des médecins affiliés - qui est calculé à partir du nombre de patients pris en charge (qu'ils soient traités ou non pendant l'année) -, le système est conçu plus spécifiquement en principe pour inciter les fonds à prendre en charge les patients souffrant potentiellement de pathologies nécessitant un suivi lourd, et à développer des politiques de santé publique, via un système de bonus. Toutefois, les effets de sélection induits par les assureurs, à partir de l'âge, du sexe ou des conditions socio-économiques, ne permettent pas de prise en charge suffisamment satisfaisante et égalitaire. Une base de données nationale incluant tous les paramètres de prise en charge des patients devrait être mise en place et servir de base à une refondation du système.

Source : quotidien The Jerusalem Post, 05/05/12

<http://www.jpost.com/Health/Article.aspx?id=268807>



Le gouvernement israélien vient d'approuver une levée partielle des remboursements en matière de psychothérapie. Jusqu'ici, les psychothérapies étaient largement prises en charge et les temps d'attente pour y avoir accès étaient longs. Désormais, un système de co-paiement sera mis en place. Il s'appliquera a priori aux seules thérapies engagées auprès de thérapeutes installés en libéral (en dehors des hôpitaux agréés par les fonds de santé publique). Des associations de patients se sont élevées contre cette mesure, y voyant une attaque contre l'égalité d'accès aux soins, cette mesure risquant de favoriser un système de santé à deux vitesses.

Source : quotidien The Jerusalem Post, 08/05/12

<http://www.jpost.com/Health/Article.aspx?id=269096>



En Israël, une nouvelle loi, votée en 2012, devrait interdire la publicité pour le tabac dans les journaux et sur internet, tandis que la publicité sur le lieu de vente serait encore tolérée. Par ailleurs, les grandes marques de tabac ne pourraient plus sponsoriser d'événements universitaires. En outre, les avertissements sur le danger du tabac devront désormais couvrir 30 % des paquets de cigarette contre 5 % auparavant et intégrer des images. D'une manière générale, les possibilités marketing seront considérablement réduites : interdiction de distribution gratuite, interdiction de vente aux mineurs sur le modèle des ventes d'alcool, etc. En outre, les cigarettes seront désormais prohibées dans certains lieux publics : à moins de 10 mètres des hôpitaux, dans les gares et les bus, dans les piscines, etc. Les surfaces réservées dans les restaurants et cafés seront réduites à un maximum de 15 mètres carrés, et dans les salles de réception, elles ne devront pas excéder 25 % de la surface totale. Une étude d'opinion montre que la grande majorité des Israéliens soutiennent ce durcissement.

Source : quotidien The Jerusalem Post, 08/05/12 et 02/05/12

<http://www.jpost.com/Health/Article.aspx?id=268434>



Aux États-Unis, les nouvelles possibilités techniques offertes par les smart phones et les tablettes numériques transforment le rapport que les individus entretiennent avec leur santé : accès à l'information, échange d'expériences, automédication, suivi des soins, relations avec le corps médical, mais aussi réduction du coût de la santé. Par exemple, les TIC permettent de rappeler aux patients atteints de maladies chroniques de prendre leur traitement régulièrement et de suivre l'évolution de leur pathologie. Elles participent également à la réduction de certains coûts structurels et à la lutte contre les inégalités territoriales en matière d'accès aux soins.

Source : site du think tank Brookings Institution, 22/05/12

<http://www.brookings.edu/events/2012/05/22-mobile-technology>



Le gouvernement américain a lancé une étude pour évaluer les effets des thérapies alternatives, qui n'auraient pas plus d'effet qu'un placebo. Les National Institutes of Health, qui dépendent du ministère fédéral de la Santé, ont même tenté de vérifier (sans succès) si la prière influait sur la guérison du sida ou du cancer du sein. Les médecines alternatives, estime le chercheur

Paul Offit, devraient bénéficier de financements publics uniquement si des résultats biologiques étaient constatés sur les patients. Il suggère de se concentrer sur de meilleures utilisations de l'effet placebo.

Source : revue Journal of American Medical Association, vol. 17, n° 307, mai 2012

<http://jama.jamanetwork.com/article.aspx?volume=307&issue=17&page=1803>



En Californie, une association controversée, « Project Prevention », propose 300 dollars aux toxicomanes si ces derniers acceptent de se faire stériliser ou d'utiliser une contraception. À ce jour, 4 000 personnes (qui sont en très grande majorité des femmes) auraient accepté l'offre. L'idée est que les

enfants de parents toxicomanes ont beaucoup plus de probabilité que les autres d'être en mauvaise santé (notamment d'être séropositifs à leur naissance) et d'être très vite désocialisés : dès le départ, ils coûteraient donc très cher à la collectivité. « Project Prévention », qui se voit régulièrement accuser d'eugénisme, agit aussi sur le continent africain.

Source : hebdomadaire Le Nouvel Observateur, 15/05/12



Expérience pilote à Bruxelles, en Belgique, le HIV-Café est né d'un constat : les moyens se concentrent surtout sur la prévention du SIDA mais pas sur ceux qui en souffrent. Ce HIV-Café est un endroit où les séropositifs et leurs proches, ou même toute personne intéressée, peuvent venir échanger sur le virus de manière informelle et décomplexée, autour d'un verre. De groupe de discussion, le concept pourrait évoluer vers d'autres activités comme des concerts ou des soirées. L'association gay et lesbienne « Rainbowhouse », qui est à l'origine du projet, réfute tout risque de stigmatisation. « Ce n'est pas un aquarium pour venir pointer du doigt les malades. C'est un endroit où affirmer sa 'sérofierté'. Il est ouvert sur l'extérieur, il délivre un message à la société. Tout le monde est le bienvenu, les séropositifs et les séronégatifs qui s'intéressent au sujet », disent ses responsables.

Source : quotidien La Libre Belgique, 26/04/12



Plus de 300 enfants âgés entre quatre et sept ans se sont rendus durant deux jours à la première « clinique des nounours », à Bruxelles, en Belgique, dans le cadre d'un projet d'étudiants de l'Université catholique de Louvain (UCL). Les enfants ont eu préalablement l'occasion d'attribuer un symptôme à leur peluche, telle qu'une douleur au ventre ou un bras cassé. Ils effectueront chacun, en fonction de leur choix, un parcours différent entre les services de la clinique. L'idée est d'une part d'habituer de manière ludique les enfants au milieu hospitalier, et d'autre part de permettre aux étudiants d'observer comment les enfants expliquent leur douleur, à partir de leur nounours, utilisé comme objet transitionnel à cet âge-là.

Source : quotidien La Libre Belgique, 30/04/12



En Suisse, un patient a porté plainte contre son chirurgien, après s'être retrouvé au cœur d'une tension opposant les établissements hospitaliers publics et privés de Fribourg. Un mois après avoir subi une opération au genou, ce patient fait une chute qui ouvre sa cicatrice. Il appelle alors le chirurgien du secteur privé qui l'a opéré, mais celui-ci, n'ayant pas le temps de le recevoir, l'envoie vers les urgences de l'hôpital public le plus proche. Là, après avoir désinfecté la plaie, l'équipe médicale refuse de prendre plus en charge le patient. Lequel, souffrant, finit par se rendre aux urgences d'un troisième hôpital, où on découvre qu'il a contracté un staphylocoque doré. Pour le directeur médical de l'hôpital fribourgeois, les établissements publics n'ont pas à absorber les patients préalablement opérés dans le privé et arrivant avec des complications. Selon lui, le cas de ce patient n'est pas isolé : « depuis l'entrée en vigueur du nouveau financement hospitalier, les cliniques privées pratiquent les opérations, encaissent l'argent et, pour limiter les coûts, renvoient le patient en cas de complications », explique-t-il.

Source : quotidien Le Matin, 08/05/12



En Italie, devant les difficultés d'accès au cannabinoïdes et face au développement du marché noir du cannabis pour raisons médicales, la Région a tranché : il sera désormais possible d'avoir un accès facilité au cannabis comme anti-douleur en Toscane. L'approvisionnement des patients passera dorénavant directement par les structures médicales les prenant en charge, afin d'éviter les délais dus aux procédures bureaucratiques actuelles. Cet accès facilité pour certaines maladies comme la sclérose en plaques, la dépression, le cancer ou encore le glaucome devrait permettre une réduction de la consommation de morphine et de la consommation illégale de cannabis

au profit de médicaments pharmaceutiques, à inhaler ou infuser, qui seront désormais davantage accessibles, sous stricte recommandation médicale.

Source : quotidien L'Unità, 03/05/12

<http://www.unita.it/sociale/toscana-si-alla-cannabis-br-per-curarsi-gasparri-sdegnato-1.407193>



D'après une enquête de la Société italienne de Pédiatrie (SIP) menée auprès des professionnels exerçant aussi bien en ambulatoire qu'en secteur hospitalier, plus de 20 % des pédiatres italiens utilisent les médecines non conventionnelles. Selon la SIP, ces chiffres pourraient être sous-estimés car les médecins hésitent à dévoiler qu'ils ont recours à ces pratiques. L'enquête montre que la prescription des médecines non conventionnelles vient en appui des traitements classiques et ne s'y substitue pas. La phytothérapie est la pratique non conventionnelle la plus répandue, suivie de l'homéopathie et, de façon plus marginale, de l'acupuncture. Le recours à ces pratiques est parfois demandé par les parents, qui perçoivent ces traitements comme plus sûrs. Ils sont souvent conseillés et encouragés par leur famille ou des amis (62 %) et, dans une moindre mesure, par d'autres médecins ou par la lecture d'articles de presse (14 %).

Source : quotidien Il Corriere della Sera, 12/05/12

http://www.corriere.it/salute/12_maggio_04/pediatri-farmaci-complementari-debac_3c4e19ba-95bf-11e1-b2cf-0f42ed87ec02.shtml



En Italie, à l'occasion de la fête des mères, une nouvelle application iPhone est lancée : « iMamma » est destinée à la fois aux futures mères et à leurs professionnels de santé. Cette application gratuite à télécharger a été inventée par un médecin italien, afin d'apaiser les angoisses des femmes enceintes et de permettre un monitoring à distance des patientes par leur médecin. L'application enregistre les informations sur les différentes semaines de grossesse, la date d'accouchement prévue, les échographies. Elle contient aussi des cartes interactives contenant la listes des hôpitaux et maternités, les numéros de téléphone de médecins, des informations nutritionnelles, voire ludiques et esthétiques. À terme, cette application devrait être enrichie pour permettre une interaction directe entre la patiente et son médecin.

Source : quotidien La Repubblica, 14/05/12

http://www.repubblica.it/tecnologia/apps/2012/05/14/news/app_i-mamma-34917074/?ref=HREC2-14



En Chine, des pénuries de médicaments destinés aux enfants sont fréquemment observées. En leur absence, ce sont souvent des médicaments pour adultes qui sont administrés, les notices de ces médicaments conseillant seulement de prendre une « plus faible dose » ou de « suivre les instructions du médecin ». Or les enfants sont particulièrement touchés par les effets secondaires des médicaments. Les enfants âgés de moins de 14 ans représentaient 11,5 % du total des personnes ayant souffert des effets secondaires des médicaments en 2011. L'administration d'État des produits pharmaceutiques et alimentaires de Chine a annoncé qu'elle envisageait de prendre des mesures pour remédier à cette pénurie : un accès plus facile au marché ou des parts de marché exclusives aux fabricants de médicaments pour enfants.

Source : site d'informations chine-informations.com, 29/05/12

http://www.chine-informations.com/actualite/la-chine-envisage-de-prendre-des-mesures-face-a-la-penurie-de_43149.html



Dans le cadre d'une série de réformes du système de santé lancées en 2009 pour offrir des services médicaux abordables à l'ensemble de ses habitants, la Chine envisage de généraliser la réforme du paiement des frais médicaux dans toutes les zones rurales à l'horizon 2015. Le paiement à l'acte aujourd'hui en vigueur est accusé d'avoir encouragé la prescription excessive de médicaments et la pratique d'exams

médicaux inutiles. Les nouveaux modèles de paiement comprendront une tarification sur la base de groupes homogènes de malades, un paiement par jour d'hospitalisation et un système de prépaiement pour les consultations externes.

Source : site d'information chine-informations.com, 16/05/12

http://www.chine-informations.com/actualite/la-chine-envisage-elargir-la-reforme-des-paiements-des-frais-medicaux_42679.html



L'interdiction de fumer dans les lieux publics est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2011 en Chine mais son application est très difficile. Elle se heurte à des habitudes bien ancrées : 300 millions de Chinois fument et les propriétaires de lieux publics comme les restaurants craignent les réactions négatives de leurs clients. Le tabagisme est associé à de multiples pratiques sociales : par exemple, l'échange de cigarettes permet d'engager une conversation. Dans les provinces, les autorités locales sont soucieuses de ne pas voir diminuer l'activité des usines de fabrication de cigarettes. La loi n'est accompagnée d'aucune sanction. Or, selon les statistiques officielles, le tabac coûte chaque année près de 30 milliards d'euros en frais médicaux et en incendies, bien plus que les revenus des taxes sur le tabac.

Source : site d'informations chine.aujourdhuilemonde.com, 01/05/12

<http://chine.aujourdhuilemonde.com/linterdiction-nempeche-pas-les-chinois-de-fumer-dans-les-lieux-publics>



Le vice-ministre chinois de la Santé, Liu Quian, a annoncé un renforcement de la supervision des fonds intervenant dans les programmes de l'assurance-maladie coopérative rurale, impliquant des contrôles de routine et des audits. Cette annonce intervient dans un contexte de développement rapide de ce dispositif. La subvention gouvernementale annuelle par habitant est passée de 20 yuans (3,16 dollars) en 2003 à 200 yuans en 2011. L'assurance-maladie coopérative couvrira environ 75 % des dépenses d'hospitalisation de ses bénéficiaires.

Source : site d'informations Chine-informations.com, 25/05/12

http://www.chine-informations.com/actualite/la-chine-resserrera-la-supervision-des-fonds-de-assurance-maladie_43036.html

Pauvreté



Une étude menée pour le gouvernement indien relance le débat sur le seuil de pauvreté dans le pays et la méthode à adopter pour le mesurer. Alors que la Commission du Plan a récemment estimé ce seuil à 0,42 euro par jour et par habitant en ville et à 0,32 euro dans les zones rurales, cette étude propose une autre manière de le déterminer, en fonction du niveau moyen de dépense de consommation des ménages qui s'élève à 15 euros par jour et par habitant en ville et à 28,57 euros dans les zones rurales. Dans cette hypothèse, le seuil de pauvreté pourrait s'élever à 0,95 euro en ville et à 0,50 euro dans les zones rurales. 65 % de la population se situeraient alors en-deça. Cette étude révèle aussi de grandes inégalités dans la répartition des revenus, ainsi qu'une concentration du pouvoir d'achat chez les 30-35 % des ménages les plus riches. Plusieurs États seraient particulièrement touchés par la pauvreté, comme l'Uttar Pradesh, le Bihar, le Gujarat et le Maharastra. Même dans les États les plus riches, le pourcentage de personnes situées en-deça du seuil de pauvreté serait supérieur à 60 %.

Source : quotidien Times of India, 29/04/12

<http://timesofindia.indiatimes.com/india/Govt-study-fixes-poverty-line-at-Rs-66-for-cities-and-Rs-35-for-villages/articleshow/12917525.cms?intenttarget=no>



Selon une étude publiée par l'Institut Böckler, la pauvreté s'est accrue de façon plus nette en Allemagne que dans les autres pays parmi les chômeurs comme parmi les personnes occupant un emploi, depuis la mise en œuvre des réformes Harz. Si le nombre de chômeurs a diminué, le tableau comporte sa zone d'ombre : la croissance du nombre de travailleurs pauvres qui disposent pour vivre de moins de 60 % du revenu net moyen (cela correspond, pour un célibataire, à un revenu inférieur à 940 euros par mois). Ainsi, depuis 2004, leur nombre a grimpé de 2,2 % et représentait en 2009 près de 7,1 % des actifs. Le nombre de chômeurs pauvres a quant à lui augmenté de 29 % depuis 2004, soit un rythme 6 fois plus élevé que celui de la moyenne des 27 pays de l'Union européenne. Les personnes occupant un emploi précaire ne sont pas les seules concernées. En 2009, 70 % des chômeurs en Allemagne se retrouvaient en situation de pauvreté.

Source : Seils E., « Beschäftigungswunder und Armut. Deutschland im internationalen Vergleich, im Erscheinen », Institut Böckler, 23/05/12

http://boeckler.de/39820_39841.htm

► La promotion du lien social et du « vivre ensemble »

Citoyenneté et TIC



En 2006, le gouvernement indien a décidé de doter chaque citoyen d'un numéro d'identification national lié à une Permanent Account Card (PAN Card). Cette carte enregistre également l'ensemble des transactions financières de son propriétaire, ainsi que le montant des revenus perçus. Elle permet aussi de calculer directement le montant des prestations sociales auxquelles il peut prétendre. Elle présente donc un intérêt pour les citoyens, surtout ceux situés en-deça du seuil de pauvreté, qui peuvent ouvrir plus facilement leurs droits sociaux, mais aussi pour le gouvernement qui peut désormais connaître précisément les revenus des citoyens et enrayer les fraudes fiscales, courantes en Inde. Pour lutter plus efficacement contre les infractions fiscales, le gouvernement envisage d'enregistrer sur les cartes PAN des données biométriques (empreintes digitales et visage).

Source : quotidien Deccan Chronicle, 30/04/12

<http://www.deccanchronicle.com/node/118140>



C'est la crise : le gouvernement italien se lance dans une quête aux bonnes idées. Engagé dans un effort de réduction des dépenses publiques, il met à « contribution le contribuable ». Il ne s'agit pas ici d'augmenter les impôts mais de s'inspirer des suggestions des Italiens. Sur le site du gouvernement, les citoyens peuvent ainsi désormais signaler des dépenses qu'ils considèrent comme des « gaspillages » de l'argent public. Les témoignages étaient reçus jusqu'au 31 mai 2012. 40 000 messages sont arrivés le jour même de la diffusion du formulaire à remplir.

Source : quotidien Il Corriere della Sera, 03/05/12

http://www.corriere.it/economia/12_maggio_03/spending-review-oltre-quarantamila-messaggi-per-le-segnalazioni_0355bd66-9547-11e1-ad93-f55072257a20.shtml

Consommation



En Belgique, pour aider le consommateur à se défendre face à un abus d'autorité, de monopole ou de position dominante, le ministre fédéral de l'Économie et des Consommateurs souhaite créer un grand service fédéral de médiation qui regrouperait tous les « ombudsmen » actuels. Objectif : régler - à l'amiable ou de manière extrajudiciaire - les litiges entre les consommateurs et les entreprises publiques (télécommunication, gaz, électricité, transport en commun, etc.). Certes, des organes de règlement extrajudiciaire des litiges existent déjà. Mais la diversité des organes, leurs spécificités, leurs statuts différents, leurs modes de fonctionnement propres sont autant d'obstacles à un accès aisé du consommateur au règlement des litiges. La proposition est donc de créer un Institut qui serait le point de contact unique sur les droits et obligations du consommateur. Devant voir le jour d'ici deux ans, il serait financé par les entreprises concernées. Chacune devrait payer une « cotisation de médiation » établie sur la base du nombre de plaintes introduites au cours de l'année précédente.

Source : quotidien La Libre Belgique, 11/05/12

Diversité/Technologies



Selon une étude financée par Google Israël, les plus grands utilisateurs de la blogosphère et des réseaux sociaux en Israël sont les populations arabes et les nouveaux immigrés, qui cherchent ainsi à rester connectés à leurs pays d'origine. 28,3 % des bloggeurs israéliens parlant arabe mettent régulièrement leur blog à jour contre 12 % des Israéliens juifs. En outre, tous les jeunes immigrants âgés entre 15 et 17 ans sont fortement investis dans des réseaux sociaux. Globalement, plus de 50 % des Israéliens participent à un réseau social une fois par semaine, les plus jeunes étant généralement impliqués quotidiennement. Par ailleurs, 67,5 % des Israéliens surfent en hébreu en première intention contre 16,5 % en anglais. Si dans l'ensemble 70 % des Israéliens utilisent régulièrement Internet, 58 % des ultra-orthodoxes ne sont pas connectés.

Source : quotidien The Jerusalem Post, 07/05/12

<http://www.jpost.com/Sci-Tech/Article.aspx?id=269013>

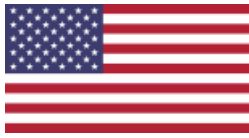
Égalité



Aux États-Unis, l'égalité hommes-femmes passe aussi par le fait que de plus en plus d'hommes occupent des emplois dits « féminins » (« pink-collar jobs ») : assistants dentaires, infirmiers, enseignants de maternelle, etc. Cela s'explique en partie par l'évolution des mentalités, par un partage plus équitable des tâches domestiques, et surtout par la crise : les hommes sont moins réticents qu'auparavant à accepter certains emplois « féminins », parfois moins payés que des emplois « masculins ». Les immigrés non anglophones sont les plus concernés, mais les Blancs non hispaniques seraient de plus en plus nombreux dans cette situation. Au final, un grand nombre d'entre eux trouveraient ces emplois, pour lesquels ils avaient de forts préjugés négatifs, agréables à exercer. Il semblerait toutefois (et sans surprise) que, dans ces métiers « de femmes », les hommes soient payés davantage que leurs homologues féminins.

Source : quotidien The New York Times, 21/05/12

<http://www.nytimes.com/2012/05/21/business/increasingly-men-look-for-success-in-jobs-dominated-by-women.html?pagewanted=all>



Ces dernières années, le corps des pompiers new-yorkais a mis en place une politique de recrutement volontariste vis-à-vis des femmes et des minorités ethniques ou « raciales ». Au printemps 2012, sur les quelque 42 000 candidats au concours, environ 19 000 n'étaient pas « blancs » et près de 2 000 étaient des femmes. Ces chiffres ont doublé en 5 ans. Il y a aujourd'hui à New York approximativement 10 000 pompiers, mais seuls 6 % appartiennent à la minorité latino, 3 % sont des Afro-Américains, et 1 % des Asiatiques ou d'origine asiatique. On compte à peine 28 femmes. Il faut dire que la Ville de New York et le Fire Department ont, en 2007 (date du dernier concours), été poursuivis pour discrimination à l'embauche : selon le ministère de la Justice, l'épreuve écrite favorisait les Blancs d'origine européenne (plus instruits ou plus habitués aux tests de ce type que les autres groupes « raciaux » ou ethniques).

Source : quotidien The New York Times, 09/05/12

<http://www.nytimes.com/2012/05/09/nyregion/new-york-fire-department-gains-minority-and-female-applicants.html>



En Belgique a été adopté un décret relatif à la mixité des femmes et des hommes dans les conseils d'administrations des organismes agréés par la Wallonie. Le texte fixe comme condition d'agrément une proportion de deux tiers maximum d'administrateurs du même sexe. Les organismes visés sont, par exemple, les centres de planning familial, les maisons de repos, les entreprises de formation par le travail, les Maisons de tourisme ou encore les institutions d'accueil et d'hébergement des personnes handicapées. Un délai de trois ans est laissé aux associations pour se conformer à la règle.

Source : quotidien La Libre Belgique, 08/05/12

Entreprises et société



En Italie, une marque de savon se porte au secours de l'homosexualité. La lutte pour l'égalité et le droit au mariage gay constitue aussi une occasion de se faire de la publicité. Le 17 mai 2012 se tenait la journée mondiale contre l'homophobie et, le 19 mai, les couples homosexuels et transgenres ont été invités à participer à la journée « Dis-moi oui », organisée conjointement par la marque de savon et cosmétiques LUSH et l'association pour le droit des mineurs, des familles et la lutte contre les discriminations, FRAME. L'évènement se déroulait simultanément dans de nombreuses grandes villes italiennes. À Milan, le président de l'association Arcigay présidait la cérémonie et les couples ont reçu en cadeau de « noces » un paquet de produits LUSH. Il suffisait pour cela de s'inscrire sur le site de la marque. Une pétition pour l'extension du droit au mariage a été ouverte à signature pour être envoyée au Parlement. Il était aussi possible d'acheter de la crème pour lutter contre l'homophobie : l'intégralité du montant de la vente a été reversée au projet Bye Bye Bulli, visant à réduire la maltraitance contre les homosexuels à l'école.

Source : site d'information affaritaliani.it, 17/05/12

<http://affaritaliani.libero.it/sociale/campagna-matrimoni-gay170512.html>

Intégration



En Belgique, le ministre flamand des Affaires intérieures a fait appel à la Fondation Roi Baudouin pour établir un « kit de pré-parcours d'intégration », destiné aux candidats à l'immigration avant qu'ils ne quittent leur pays d'origine pour rejoindre la Flandre. Ce kit comprend une brochure, un DVD déclinant une série de témoignages d'immigrés, un dictionnaire et une liste des papiers nécessaires à l'immigration. Si l'initiative a été saluée par tous, le contenu de la brochure est sujet à polémique, car jugé caricatural et infantilisant. Il y est notamment précisé que les Flamands aspirent au silence après 22 heures, n'apprécient pas les visites impromptues et accordent

beaucoup d'importance à la ponctualité. On apprend aussi que les Flamands ne vivent pas dans la rue mais à la maison, ne cohabitent pas avec leurs enfants adultes et que, dans la majorité des couples, les deux partenaires travaillent pour subvenir à leurs besoins.

Source : quotidien La Libre Belgique, 11/05/12

Lire la brochure : <http://www.migreren.inburgering.be/sites/default/files/BOEKJE%20FR.pdf>



Le ministre fédéral allemand de la Défense a signé la charte de la diversité, souhaitant que la Bundeswehr renforce son rôle de moteur d'intégration en s'ouvrant davantage aux personnes issues de l'immigration. En 2009, plus de 12 % des soldats de la Bundeswehr étaient issus de l'immigration, selon une étude réalisée par son Institut sociologique auprès d'un échantillon représentatif – puisque l'administration militaire ne dispose pas elle-même de telles données, la nationalité allemande étant requise pour intégrer l'armée. Cette étude montre également que la diversité a ses limites : les personnes issues de l'immigration restent très rares au sommet de la pyramide, parmi les hauts gradés. Pour que la Bundeswehr joue un véritable rôle d'intégration alors que le service militaire obligatoire n'existe plus outre Rhin, il lui faudrait davantage de modèles susceptibles de montrer que faire une carrière dans l'armée est possible pour les jeunes issus de l'immigration.

Source : site d'informations Cidal, 29/05/12

http://www.cidal.diplo.de/Vertretung/cidal/fr/_pr/actualites/nq/2012-05/2012-05-29-bundeswehr-pm.html?archive=2069408

Sport/Urbanisme



Los Angeles est connue pour être une agglomération où posséder une voiture est indispensable. Néanmoins, la bicyclette est en train de s'y populariser : pour la quatrième fois, le secteur de downtown (l'un des quartiers d'affaires et administratifs) a été fermé aux voitures pendant cinq heures, le temps d'un rassemblement de 100 000 cyclistes. Des « midnight bike rides » sont également organisés. En un an et demi, près de 40 miles de pistes cyclables ont été aménagés à L.A. Après s'être longtemps réduit à une sous-culture, se déplacer en vélo deviendrait « tendance », puisque l'usage de la bicyclette se développe chez les « hipsters » (cadres urbains « branchés ») et dans la classe moyenne qui aime bien flâner en vélo à Venice Beach et à Santa Monica. Le maire de la ville est lui-même un partisan de la bicyclette. De plus, les embouteillages empoisonnent la vie des habitants. Il faut aussi compter sur un effet d'entraînement : après New York et Portland, L.A. voulait encourager les déplacements à vélo, d'autant que son climat y est propice tout au long de l'année.

Source : quotidien The New York Times, 20/05/12

http://www.nytimes.com/2012/05/20/us/in-los-angeles-drivers-and-bicyclists-learn-to-co-exist.html?_r=1&pagewanted=all

Services à la personne



Vers une reconnaissance des métiers dans le champ des services à la personne au Royaume-Uni ? C'est en tout cas un pas qui vient d'être franchi dans cette direction avec la création de l'Academy of Care Practitioners, la première association professionnelle de ce type dans tout le pays. L'ambition de cette organisation consiste à promouvoir les métiers dans ce champ souvent dévalorisé des services à la personne en insistant sur la revalorisation du niveau de formation et la professionnalisation de la prise en charge des usagers. L'organisation a été officiellement créée lors d'une réunion à Cardiff, en présence du ministre de la Santé et de la ministre déléguée à l'Enfance et aux Services sociaux.

Source : quotidien The Guardian, 23/05/12

www.guardian.co.uk/social-care-network/2012/may/24/voice-social-care-workers-wales

Vieillesse



En Suisse, les prestations complémentaires (PC) sont des prestations versées aux personnes qui ont des rentes d'assurance-vieillesse dont le montant n'est pas assez élevé par rapport au minimum vital défini par l'État. Les dépenses liées aux PC ont crû de 40 % au cours de ces cinq dernières années. Cette hausse s'explique certes par le vieillissement de la population, mais pas uniquement. Un nouveau phénomène est à l'origine cette dégradation : celui des seniors « plus cigales que fourmis ». En effet, près de la moitié des retraités préfèrent toucher leur prévoyance professionnelle en capital plutôt que sous forme de rente régulière. Le risque est alors que les intéressés investissent ou dépensent leur argent sans discernement et se tournent à terme vers l'État pour solliciter des PC. Pour limiter ce phénomène, les Caisses cantonales de compensation demandent de faire évoluer les modes de retrait du capital vieillesse.

Source : quotidien Le Matin, 24/05/12



Au Royaume-Uni, une étude menée auprès d'établissements privés pour personnes âgées gérant 35 000 lits (soit 10 % du total national) parle d'une évolution inquiétante du système de prise en charge, avec une polarisation accrue : d'un côté, des pensionnaires suffisamment aisés pour s'offrir des places dans des institutions haut de gamme et, de l'autre, des personnes bénéficiant de l'équivalent de l'aide sociale, en l'occurrence des places d'hébergement financées par la collectivité. 6 établissements interrogés sur 10 expliquent qu'ils vont sans doute, faute de financements suffisants, réduire le nombre de places subventionnées pour se placer sur un segment de marché plus qualitatif, avec des prestations plus coûteuses pour un public en meilleure santé et plus riche. 9 établissements sur 10 prédisent une polarisation de plus en plus intense entre les publics, ce qui entraînera de fortes inégalités régionales dans l'offre de soins en institution. Avec une diminution d'un milliard de livres dans le budget alloué aux services sociaux par les collectivités locales, on peut envisager un ciblage accru de l'intervention publique vers les personnes qui en ont le plus besoin, ce qui aurait pour effet d'accroître le niveau de dépenses de toutes les autres.

Source : quotidien The Guardian, 08/06/12

www.guardian.co.uk/society/2012/jun/08/care-rich-pensioners-survey

► Divers sujets d'intérêt

Dopage au quotidien



Les photos d'étudiants passant leurs examens sous perfusion, dans une université de Xiaogan, une ville du Hubei, en Chine, ont fait le tour de l'internet chinois. Selon le directeur des affaires académiques, il ne s'agissait que d'acides aminés...

Source : site d'informations aujourdhuilemonde.com, 08/05/12

<http://chine.aujourdhuilemonde.com/des-etudiants-chinois-sous-perfusion-pour-etre-plus-performants-photos>

Protection de l'enfance



Une décision de justice a provoqué un tollé au Brésil : la plus haute instance pénale a estimé en mars 2012 qu'un homme qui avait eu des rapports sexuels avec trois jeunes filles de 12 ans en 2002 n'avait commis aucun crime. Les trois enfants travaillaient comme prostituées. Auparavant, leur mère avait dit à un tribunal que l'une de ses filles manquait souvent l'école pour rejoindre les deux autres sur la place du village. Cela montrerait, selon les juges, que les filles étaient « loin d'être innocentes, naïves, ignorantes ou mal informées sur les questions sexuelles », et qu'elles étaient donc suffisamment mûres pour que le consentement soit tranché, en se référant non seulement à leur âge mais aussi à leur large expérience sexuelle. Depuis 2009, la majorité sexuelle est, au Brésil, de 14 ans. Le jugement, selon le comité du Congrès, viole les droits constitutionnels des enfants. Le président de la Cour suprême a néanmoins averti qu'il avait des bases légales. Amnesty International s'inquiète de ce que ce jugement puisse affaiblir la protection juridique des enfants, d'autant que la prostitution des mineurs est très courante au Brésil.

Source : hebdomadaire The Economist, 07/04/12

<http://world.topnewstoday.org/Latin%20America/article/1952531/>

Fin de vie



En Belgique, plus de 1 100 euthanasies ont été déclarées en 2011, soit trois par jour. C'est 19 % de plus que durant l'année 2010, qui constituait déjà un record. Dans ce contexte, une députée a déposé un projet pour étendre le champ d'application de la loi de dépénalisation partielle. Alors qu'il faut être majeur ou mineur émancipé pour pouvoir y recourir aujourd'hui, ce projet entend donner ce droit à tout enfant capable de discernement et autoriser les parents des autres enfants, sans limite d'âge, à en faire la demande. La parlementaire propose également de prolonger indéfiniment la validité de la déclaration anticipée qui permet de définir les conditions dans lesquelles on souhaite bénéficier d'une euthanasie. En 2011, seules 25 euthanasies ont été pratiquées sur la base d'une déclaration anticipée, cette dernière devant jusqu'à présent être établie ou confirmée moins de cinq ans avant le début de l'impossibilité pour le patient de manifester sa volonté.

Source : quotidien Le Soir, 09/05/12



Comment compléter son testament biologique en ligne ? En Italie, l'association « Luca Coscioni » a créé un formulaire modèle de bio-testament à remplir en ligne. L'idée est d'éviter toute « erreur de procédure » qui pourrait rendre le document inutilisable. Ainsi, on peut remplir sa déclaration de volonté anticipée sur le site internet de l'association, l'imprimer et la confier à son notaire. L'association soutient que ce document aurait une valeur juridique car aucune loi n'interdit la rédaction d'un document précisant des volontés individuelles en cas d'incapacité à décider ou à communiquer en matière de lancement ou d'arrêts de traitements, de réanimation..., mais aussi la nomination d'une personne de confiance ou le choix d'une assistance religieuse et des renseignements concernant les funérailles, religieuses ou laïques. En 2011, de nombreuses communes et offices notariaux, en présence d'un vide normatif, avaient déjà décidé de certifier et de conserver des testaments biologiques. Plus d'une centaine de personnes ont rempli leur document en ligne le matin même de l'ouverture de la page internet.

Source : site d'informations affaritaliani.it, 15/05/12

<http://affaritaliani.libero.it/sociale/biotestamento-su-sito-associazione-coscioni-modulo-per-compilarlo-online.html>

TIC



En mai 2012, le ministère fédéral américain de la Justice, par le biais de sa Division des droits civiques, a déclaré que le fait, pour des citoyens ordinaires, de filmer des policiers pendant l'exercice de leurs fonctions dans l'espace public relevait du premier amendement de la Constitution, et que la destruction de ces vidéos constituait un délit.

Source : quotidien The New York Times, 20/05/12

<http://www.nytimes.com/2012/05/21/opinion/the-right-to-record.html>



Aux États-Unis, une ville (sans habitant) de 15 km² va être créée de toutes pièces à des fins d'expérience scientifique : imaginer le monde de demain, qui, sans nul doute, sera très majoritairement urbain. Située dans le Nouveau-Mexique, elle sera une copie conforme de Rock Hill, une cité de 66 000 habitants de Caroline du Sud. Ce projet, de près d'un milliard de dollars, sera financé par l'État du Nouveau-Mexique et par une grande entreprise spécialisée dans les TIC. Cette ville nouvelle, nommée « Cite » (Center for Innovation, Tests and Evaluation), vise à l'expérimentation de certaines innovations technologiques dans des conditions réelles (développement d'énergies renouvelables comme la distribution d'électricité dans les logements en fonction des besoins, ou voitures sans chauffeur). 3 500 emplois pourraient être créés. Deux projets semblables de « smart cities », PlanIT Valley au Portugal, ou Songdo, en Corée du Sud, devraient bientôt voir le jour.

Source : hebdomadaire Le Point, 11/05/12



Centre d'analyse stratégique

Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre :

- le Conseil d'analyse économique,
- le Conseil d'analyse de la société,
- le Conseil d'orientation pour l'emploi,
- le Conseil d'orientation des retraites,
- le Haut Conseil à l'intégration.

PLUS D'INFOS

www.strategie.gouv.fr

Contact Presse :
Jean-Michel Roullé,
Responsable de la Communication
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr
Tel : +33 (0) 1 42 75 61 37
Port. : 06 46 55 38 38

PAYS



RÉFÉRENTS

Catherine Collombet

Pierre-Yves Cusset

Virginie Gimbert

Marie-Pierre Hamel

Noémie Houard

Caroline Lensing-Hebben

Guillaume Malochet

Marie-Cécile Naves

Mathilde Reynaudi

Sarah Sauneron

Vanessa Wisnia-Weill

PANORAMA DES QUESTIONS SOCIALES

Retrouvez les dernières actualités du Centre d'analyse stratégique sur :

-  Internet : www.strategie.gouv.fr
-  Facebook : [centredanalysestrategie](https://www.facebook.com/centredanalysestrategie)
-  Twitter : [Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)

www.strategie.gouv.fr